



Liquidation Etat des créances

Par **Rias**, le **13/10/2017** à **07:52**

Bonjour
Ma Sci fait l'objet d'une liquidation, pour laquelle je n'ai jamais été signifié du jugement, j'ai donc saisi le JEX en invoquant l'article 478 du CPC, c'est en -cours
D'autre part le mandataire liquidateur a envoyé à la SCI l'état des créances à une mauvaise adresse et donc je ne l'ai jamais reçue, je n'ai pu contrôler celle-ci et contester certaines dans les 30 jours
Néanmoins j'en connais le contenu, pouvez vous me donner le détail précis de la procédure que je dois mettre en place afin de recevoir cet état des créances et la contester, sachant que le mandataire considère oralement que ces créances sont définitives car par contestées dans les 30 jours. Est ce que je peux engager cette procédure sachant que la SCI est dessaisie de toutes actions.
L'une de ces créances est illégale, comment forcer le mandataire liquidateur à contester celle ci, sachant qu'il a intérêt à ce quelle rest
Cordialement